

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'UPTON

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19h55 tenue au centre communautaire située au 885, rue Lanoie, conformément à l'avis public du 18 août 2022 et aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Barbara Beugger et Kelly Huard et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne et Claude Larocque

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Premier projet du *Règlement 2022-350 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207*

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du premier projet *Règlement 2022-350 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207*.

Monsieur le maire invite le directeur général et greffier-trésorier à présenter le premier projet du règlement numéro 2022-350.

Le directeur général et greffier-trésorier présente et explique le premier projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 20h00.

Le directeur général,
et greffier-trésorier

Le président,

Nabil Boughanmi

Robert Leclerc

- 2.8 Réalisation complète de l'objet à un coût moindre et appropriation d'une partie du surplus accumulé non prévue au règlement original – Règlement 2016-275;
- 2.9 Semaine québécoise de réduction des déchets 2022 — Proclamation;
- 2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 235-08-2022 – Dépôt.

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2022;
- 3.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Dave Poulin, pompier à temps partiel.

4. Transport

- 4.1 Fourniture d'abrasif saison 2022-2023 - Adjudication;
- 4.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur John Fox, journalier au service des travaux publics.

5. Hygiène du milieu

- ~~5.1 Propositions de services professionnels — Étude géotechnique — Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage.~~

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt des rapports du service d'inspection pour les mois de juillet et d'août 2022;
- 7.2 Adoption du second projet - Règlement 2022-350 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90;
- 7.3 Avis de motion – Modification du règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93;
- ~~7.4 Résolution d'appui — Aliénation de lots – Ferme Fritsch inc.~~

8. Loisirs et culture

- 8.1 Demande de prolongation – Politique municipalité amie des aînés (MADA);
- 8.2 Entérinement de la prolongation - Entente de loisirs avec la Ville de Granby;
- 8.3 Conférence annuelle du loisir municipal - Inscription;
- 8.4 Dépôt du bilan pour le camp de jour et prévision des dépenses pour la journée de la Culture;

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbal

259-09-2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,
 appuyé par Kelly Huard

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

260-09-2022

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois d'août 2022 pour une somme de 171 572,26 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 116 531, 49\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 6 septembre 2022.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Adoption - Règlement 2022-348 régissant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d'Upton

261-09-2022

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement 2022-348 concernant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d'Upton était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

Attendu que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la Municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le *Règlement 2022-348 concernant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d'Upton* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

262-09-2022 2.7 Cercle de Fermières Upton – Demande de soutien financier

Considérant que le Cercle de Fermières Upton célèbre cette année son 100^e anniversaire de fondation;

Considérant la demande de soutien financier reçue du Cercle de Fermières Upton;

Considérant que le Cercle de Fermières contribue à l'amélioration de vie de la femme et de la famille ainsi qu'à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Kelly Huard

et résolu d'appuyer financièrement le Cercle de Fermières, et ce, au montant de 100,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

263-09-2022 2.8 Réalisation complète de l'objet à un coût moindre et appropriation d'une partie du surplus accumulé non prévue au règlement original – Règlement 2016-275

Attendu que la Municipalité d'Upton a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2016-275 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 196 617 \$;

Attendu qu'une partie de ce montant, soit la somme de 92 682\$ a été acquitté à même la réserve financière « infrastructures routières »;

Attendu que pour acquitter le solde, soit la somme de 103 935 \$ le conseil municipal s'approprie cette somme à même le surplus accumulé non affecté;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt # 2016-275 pour réduire le montant de la dépense, annuler l'emprunt et y préciser son financement;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne
appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que le montant de la dépense du règlement # 2016-275 soit
réduit de 248 159 \$ à 196 617 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement # 2016-275 soit
réduit de 124 079 \$ à ZÉRO dollar;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement
2016-275 le conseil municipal s'approprie la somme de
92 682 \$ provenant de la réserve financière – infrastructures
routières;

Que pour acquitter le solde, soit la somme de 103 935 \$ le
conseil municipal s'approprie cette somme à même le surplus
accumulé non affecté;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise
au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.9 Semaine québécoise de réduction des déchets 2022 —
Proclamation

264-09-2022

Considérant que l'édition 2022 de « La Semaine québécoise
de réduction des déchets » se déroulera cette année du 20 au
30 octobre;

Considérant que la Municipalité d'Upton juge opportun de
profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de
réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers
l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques
s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le
Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des
seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire
d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer
toute la population sur l'importance de poser des gestes
simples qui, collectivement, contribuent à réduire
significativement la quantité de matières résiduelles dirigées
vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger
appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Upton proclame la semaine
du 23 au 30 octobre 2022 « La Semaine québécoise de
réduction des déchets »;

Que soient invités les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 235-08-2022 - Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 235-08-2022 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2022

265-09-2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'août 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'approuver, pour le mois de septembre 2022, un budget de 375 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Dave Poulin, pompier à temps partiel

266-09-2022

Considérant que monsieur Dave Poulin, pompier à temps partiel, a remis sa démission du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Upton;

Considérant que monsieur Poulin s'est impliqué à titre de pompier à temps partiel pendant quatre (4) années;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit entérinée la démission de monsieur Poulin à titre de pompier à temps partiel;

Que le conseil lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

Que soit sincèrement remercié monsieur Dave Poulin pour ses années de services à la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Fourniture d'abrasif saison 2022-2023 - Adjudication

267-09-2022

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité pour la saison 2022-2023;

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 septembre 2022 à 11h00, deux fournisseurs ont déposé une soumission :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les Carrières de St-Dominique Ltée	65 355,24 \$
Carrière d'Acton Vale Ltée	52 591,01 \$

Considérant que l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée est la plus basse soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2023 à l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée au montant de 52 591,01 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur John Fox, journalier au service des travaux publics

268-09-2022

Considérant que monsieur John Fox, journalier au service des travaux publics, a remis sa démission;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

et résolu que le conseil municipal prend acte de la démission de John Fox effective au 26 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d’une nouvelle conduite de refoulement et d’un poste de pompage
-

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt des rapports du service d’inspection pour les mois de juillet et d’août 2022
-

Les rapports du service d’inspection pour les mois de juillet et d’août 2022 ont été déposés et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 7.2 Adoption du second projet - Règlement 2022-350 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90
-

Attendu que le conseil de la Municipalité d’Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207, où seraient autorisées les unités d’habitation accessoires au camping;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu’un avis de motion a été donné par Kelly Huard lors d’une séance du conseil tenue le 16 août 2022;

Attendu que le projet de règlement a été dûment présenté lors de l’assemblée du 16 août 2022;

Attendu qu’une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 6 septembre 2022, conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d’adopter le second projet du *Règlement 2022-350 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207.*

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

7.3 Avis de motion – Modification du règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'ajouter comme conditions d'émission d'un permis, les dispositions prévues aux articles 74.1 et 74.2 du *Code de sécurité* (chapitre B-1.1, r. 3) adopté en vertu de la Loi sur le bâtiment.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur Pierre Dufresne, dépose une copie du projet de règlement 2022-351 afin d'ajouter comme conditions d'émission d'un permis, les dispositions prévues aux articles 74.1 et 74.2 du *Code de sécurité* (chapitre B-1.1, r. 3) adopté en vertu de la *Loi sur le bâtiment*.

7.4 Résolution d'appui – Aliénation de lots - Ferme Fritsch inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. Loisirs et culture

8.1 Demande de prolongation – Politique municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant que la Municipalité a obtenu l'aide financière du ministère de la Santé et des Services sociaux – Secrétariat des aînés pour l'élaboration de sa politique MADA;

Considérant qu'une période de transition fut nécessaire, afin de nommer un nouveau chargé de projet, et que ce dernier s'approprie les dossiers et les travaux réalisés;

Considérant qu'en cours de démarche a eu lieu une élection municipale;

Considérant que la nomination d'une élue responsable des questions familles et aînés dans certains comités de pilotage a pris un certain temps;

Considérant que l'ensemble des éléments cités précédemment a entraîné pour la démarche MADA d'importants retards rendant impossible le respect de l'échéancier prévu lors de la signature des conventions;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Kim Martin-Blais, soit autorisée à procéder à une demande de prolongation pour compléter les travaux liés à la « Politique Municipalité amie des aînés »;

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, tous les documents relatifs à la demande de prolongation s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Entérinement de la prolongation - Entente de loisirs avec la Ville de Granby

271-09-2022

Considérant qu'une entente en matière de loisirs a été signée avec la Ville de Granby le 7 septembre 2017;

Considérant que la date d'échéance de l'entente était le 31 juillet 2022;

Considérant la proposition de prolongation de la Ville de Granby jusqu'au 31 décembre 2022, selon les modalités et conditions actuelles de l'entente;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Que soit autorisée la prolongation de l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby;

Que soit entérinée la signature de ladite entente par le maire et le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Conférence annuelle du loisir municipal - Inscription

272-09-2022

Considérant que l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) tiendra sa 23^e conférence annuelle du loisir municipal du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe;

Considérant la pertinence pour la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de participer à cet événement;

Considérant que le tarif non-membre est de 620 \$ pour les trois jours, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'autoriser l'inscription de madame Kim Martin-Blais, coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à la 23e Conférence annuelle du loisir municipal, organisée par l'Association québécoise du loisir municipal, au coût de 620 \$, plus taxes et les frais inhérents, et ce, selon la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.4 Dépôt du bilan pour le camp de jour et prévision des dépenses pour la Journée de la culture

Le bilan pour le camp de jour réalisé par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que les prévisions des dépenses pour la Journée de la culture sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Kelly Huard

et résolu d'approuver, pour la Journée de la culture un budget maximal de 2 750 \$, taxes nettes, tel que prévu au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

273-09-2022

274-09-2022

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de clore la séance à 20h28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Directeur général et
greffier-trésorier

Le maire,

Nabil Boughanmi

Robert Leclerc

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Nabil Boughanmi directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

Signature :